

COMMUNE DE GENESTON

ASSOCIATION

LOI DU 1ER JUILLET 1901 RELATIVE AU CONTRAT D'ASSOCIATION

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2025

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Ce dossier rempli doit être déposé en Mairie avant le 15 janvier 2025. Il est indispensable pour l'obtention d'une subvention municipale.

Tout dossier incomplet ou déposé après la date limite sera traité ultérieurement.

Veillez cocher la case correspondant à votre situation :

- Première demande
 Renouvellement d'une demande

1 Renseignements administratifs

Nom de l'association :

- Activité :
- Année de création :
- Adresse :
- Etablissement bancaire :
- Affiliation : **OUI** **NON** Si affiliation N° :

Dates du début et fin de l'activité pour l'année 2024/2025 :

Composition du Bureau :

	Président(e)	Secrétaire	Trésorier(e)
Prénom/Nom			
Adresse			
Code Postal/Ville			
Téléphone fixe			
Portable			
Courriel			

Mairie de Geneston



Vos adhérents (cotisation annuelle) :

Adhérents		Nombre total	Répartition		Montant de la cotisation ou licence en €
			Geneston	Hors commune	
Femmes	- 18 ans				
	+ 18 ans				
Hommes	- 18 ans				
	+ 18 ans				

Nombre d'équipes :

- Niveau régional :
- Niveau départemental :

Intervenants :

	Nombre	Nombre d'heures hebdomadaires
Intervenant rémunéré		
Intervenant bénévole		

Formations jeunes :

	DATES
Arbitrage	
Entraîneur	
Encadrement	
Autres (préciser)	



Animations communales effectuées en 2024 :

	Thème	Date	Lieu
Spectacle			
Loto			
Gala			
Soirée			
Tournoi			
Autres			

Animations communales prévues en 2025 :

	Thème	Date	Lieu
Spectacle			
Loto			
Gala			
Soirée			



Tournoi			
Autres			

Utilisation des médias communaux :

- Bulletin Municipal
- Panneau lumineux
- Banderoles
- Autres (préciser) :

.....

Frais de déplacement des équipes

- Kilomètres annuels :
- Dépenses annuelles :

Frais d'arbitrage

- Nombre de matchs :
- Dépenses annuelles

Quels seraient vos besoins pour votre association ? (Local, subvention, matériel, etc...)

Relations avec la municipalité :

En quoi la municipalité peut vous aider ?

- Support de communication (panneau lumineux...)
- Autres :



Votre présence aux 2 réunions des associations en mai et novembre 2024 ainsi qu'au forum des associations sont des critères pour le calcul de la subvention.

Avez-vous participé au forum des associations 2024 ?

OUI

NON

Si oui, pouvez-vous nous faire un retour en quelques mots :

Avez-vous des suggestions pour le prochain forum du 30 août 2025 ?

Envisagez-vous de participer au forum des associations 2025 ?

OUI

NON

Souhaitez-vous l'électricité sur votre stand lors du prochain forum ?

OUI

NON

Comment souhaitez-vous recevoir votre invitation au prochain forum ?

Par mail

Par courrier

Avez-vous participé à la réunion de mai 2024 ?

OUI

NON

Avez-vous participé à la réunion de novembre 2024 ?

OUI

NON

Subvention perçue de la Commune de Geneston en 2024 :

Pour Les associations : MGBB, ASSL et EPSL :

Subvention perçue de la Commune de Montbert :

Subvention perçue de la Commune du Bignon :



2 Renseignements financiers et bancaires

- Avez-vous eu au cours de l'année un incident financier ayant eu des conséquences sérieuses sur les finances de votre association ?

(Exemple : échec d'une fête, pertes exceptionnelles...)

- NON OUI préciser nature :

- Afin de bénéficier d'une subvention, merci de motiver votre demande :

- Votre association connaît-elle des difficultés ? si oui est-elle en attente d'un accompagnement ?

- Pièce à joindre **obligatoirement** :
 - RIB
 - Attestation d'assurance responsabilité civile
 - Votre bilan financier
 - Votre bilan prévisionnel



Merci d'avoir répondu à ce questionnaire. Ce document est très important car il servira de support pour toute relation avec votre commune, pour les éventuelles subventions et aides diverses.

Fait à

Le

Nom, Fonction et Signature de la personne chargée du dossier :

